

Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M.R.C. de l'Érable
Province de Québec
Canada

A V I S P U B L I C

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 250-A

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné Marc Fournier, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire le 15 mars 2021, a adopté le règlement numéro 287-A modifiant le règlement de zonage numéro 250-A.

QUE la MRC de l'Érable a émis le 18 mars 2021, un certificat de conformité relié au règlement 287-A relatif au schéma d'aménagement.

QU'il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site internet de la municipalité au www.saintpierrebaptiste.qc.ca ou sur rendez-vous au bureau du soussigné au 525, route de l'Église, Saint-Pierre-Baptiste, dont copies peuvent être obtenues selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est en vigueur conformément à la loi, à compter de cette publication.

DONNÉ à Saint-Pierre-Baptiste, ce dix-neuvième jour de mars, de l'an deux mille vingt et un.

Marc Fournier
Directeur général, secrétaire-trésorier.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc Fournier, directeur général, secrétaire-trésorier, résidant à Victoriaville certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

- Bureau municipal
- Site internet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour de mars, de l'an deux mille vingt et un.

Marc Fournier
Directeur général, secrétaire-trésorier